

Profitez de notre offre de lancement pour créer votre page vitrine à 360°

Mots clés	création de site internet professionnel, numérisation, aides numérisation entreprises, création de site professionnel
Les coups	19353
URL	https://sitepros.fr/

L'État soutient les entreprises françaises non digitalisées en offrant 500€ d'aide pour la création de site.

Les PME françaises ont été durement touchées par la crise du Covid. Pour aider les entreprises à poursuivre leur activité malgré la période de confinement, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a récemment promis une aide de 500€ destinée aux commerçants ayant dû fermer boutique à cause de la seconde vague de l'épidémie de Covid qui touche la France.

Notre solution pour les TPE/ PME ,une page vitrine gratuite.

Contrairement à ceux que beaucoup pensent, créer un site internet n'a rien de bien compliqué en 2020. De nombreuses solutions existent et le maître mot est toujours « simplicité ». SitePros, notre plate-forme de nouvelle génération est conçu pour les entreprises qui n'ont pas beaucoup de temps à perdre.

D'abord, vous pouvez vous tourner vers un pack de bienvenue gratuit,

Créer votre page vitrine en un rien de temps, obtenez votre QR Code pour vous faire suivre partout avec vos supports papier et vitrine, mettez vos prospectus à la disposition de vos clients sur votre page vitrine, rester visible et géo localisable avec le guide pour conduire vos clients dans votre magasin, laisser sur la même page vitrine tous les liens qui vous concerne pour donner les informations complètes à vos clients et prospects. La publication d'offre d'emploi est également gratuite, des outils de communication à votre disposition et de payer que ce que vous avez vraiment besoin pour lancer votre activité.

Les commerçants français encore peu digitalisés.

En matière de numérique, les entreprises françaises sont en retard par rapport à leurs voisins européens. Les chiffres ne trompent pas : en 2020, 34% des entreprises françaises n'ont pas de site internet alors que la moyenne est fixée à 22% en Europe. Si assurer sa présence en ligne n'est pas une priorité pour tous les commerçants français, la situation est en train de changer avec la crise du Covid-19.

Beaucoup d'entreprises contraintes de fermer se sont tournées vers internet afin de trouver des alternatives et limiter les pertes. Il est clair que la numérisation des entreprises est essentielle pour maintenir l'activité des commerçants et continuer d'exister malgré le confinement.

Une aide de l'État de 500€ pour créer un site internet.

Comme nous l'évoquions juste avant, 1 entreprise sur 3 n'est pas encore digitalisée en France. Les fermetures

administratives qui ont eu lieu pendant le confinement ont aggravé la situation pour les PME non présentes sur le net. Face à ce constat, l'État a décidé d'agir en offrant une aide de 500€ aux commerces fermés qui souhaitent se digitaliser eux-mêmes. L'objectif est d'inciter les entreprises à entamer leur transformation numérique pour gagner de la visibilité sur le web et reprendre leurs ventes.

Cette aide directe effective dès janvier 2021 sera destinée à tous les commerçants français ayant dû cesser leur activité à cause du Covid ou qui ont subi des pertes à hauteur de 50% de leur chiffre d'affaires.

Comment toucher l'aide d'état de 500€ pour la digitalisation.

À ce jour, aucune information sur les modalités d'accès n'a été communiquée. En tout cas, il y a fort à parier que les commerçants devront être en mesure de prouver qu'ils ont entamé les démarches nécessaires pour créer un site internet. Il faudra également sûrement être en mesure de justifier des dépenses en lien avec votre digitalisation, comme le coût de votre hébergement web ou du service de création de site que vous utilisez.

Nous mettrons cet article à jour dès que nous en saurons davantage sur les démarches pour obtenir cette prime de 500 euros pour la création d'un site internet pour votre société.

POSTÉ PAR

ATOOUT-COMWEB

Adresse 23 Rue Arago
Contact Uniquement sur rendez-vous
Numéro de portable 0769244199
Email direct@websitepros.fr

Pour plus de détails, veuillez visiter <https://www.sitepros.fr/detail/atout-comweb>
